



RÈGLES DE SÉLECTION SAUT ET COMBINÉ NORDIQUE

SAISON 2025-2026

Le présent règlement a été adopté par le directeur technique national dans le respect des règles générales de sélection adoptées par le comité directeur de la FFS le 31 juillet 2025 et a pour objet de préciser les modalités de sélection des athlètes français sur les épreuves internationales de saut à ski et combiné nordique pour la saison 2025/2026.

Il est entré en vigueur le lendemain de sa publication sur le site internet de la fédération, soit le 2 octobre 2025.

Article 1. CIRCUIT COUPE DU MONDE

Sont sélectionnables :

- Les athlètes ayant performé lors des Grand prix d'été et autres compétitions internes de sélections.
- Les athlètes ayant performé sur la Coupe Continentale de la saison en cours et éventuellement de la saison précédente.
- Les athlètes des équipes de France A, B et CoE.

Article 2. JEUX OLYMPIQUES

- La sélection pour les Jeux Olympiques est établie conformément aux Modalités de Sélection pour les Jeux Olympiques de Milan-Cortina 2026.

Article 3. CIRCUIT COUPE CONTINENTALE

Sont sélectionnables :

- Les athlètes ayant performé sur la Coupe Continentale, FIS et FESA de la saison en cours et éventuellement de la saison précédente.
- Les athlètes ayant performé sur les épreuves du circuit national.
- Les athlètes de l'équipe de France A, B, CoE.

Article 4. CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS 2026

La sélection pour les Championnats du Monde Juniors est validée le 22 février 2026 sur la base des résultats obtenus en compétitions internationales.

Sont sélectionnables (athlètes nés entre 2006 et 2010) :

- Les athlètes ayant performé sur la Coupe du monde, coupe Continentale, FIS, FESA de la saison en cours et éventuellement de la saison précédente.
- Les athlètes ayant performé sur les épreuves du circuit national.